



Inauguration de la filière écomobilier à la déchèterie communautaire du Moulin à La Boisse

vendredi 19 mai 2017 à 11h45



sommaire

- P. 2 La filière écomobilier.
- P. 3 Quel mobilier est concerné par la benne ?
- P. 4 Quelle conséquence pour les usagers ?
- P. 5 Que devient le mobilier ?

+ d'infos

Communauté de Communes de la Côtière
Contact : Cyril Meunier - responsable du pôle déchets auprès de la 3CM
85, avenue Pierre Cormorèche - 01120 MONTLUEL - 04 78 06 39 37 - infos@3cm.fr
informations et photos libres de droits sont disponibles sur www.3cm.fr



DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION DE LA FILIERE ECOMOBILIER



PAGE 2

+ de chiffres

20 EUROS

le montant du soutien financier d'ECOMOBILIER à la 3CM pour chaque tonne de mobilier collecté

La filière éco-mobilier.

Depuis le 2 mai 2017, les usagers de la déchèterie communautaire du Moulin à La Boisse sont invités à déposer leurs meubles hors d'usage dans une des deux bennes «mobilier» désormais implantées aux quais 7 et 8.

La 3CM a reçu ces bennes grâce au partenariat conclu avec Éco-mobilier, éco-organisme à but non lucratif dédié à la collecte, au recyclage et à la réutilisation du mobilier domestique. Chaque fabricant ou distributeur finance cet éco-organisme à travers une contribution. Côté consommateur, chaque achat d'élément d'ameublement génère le prélèvement d'une part versée directement à l'éco-organisme, à l'instar de ce qui était déjà pratiqué depuis plus longtemps pour les matériels électriques et électroniques.

Cette participation dépend du poids du meuble et des matériaux utilisés pour la confection de celui-ci. Cette part est appelée «l'éco-participation» et est mentionnée au consommateur sur l'étiquette de prix.

Grâce à cette nouvelle filière, les meubles et éléments de mobilier qui finissaient auparavant dans les bennes «non recyclés» (ou «encombrants») pour être enfouis sont aujourd'hui recyclés ou utilisés comme source d'énergie.

Outre son impact environnemental positif, la mise en oeuvre de cette nouvelle filière va permettre à la 3CM de poursuivre sa démarche d'optimisation de la déchèterie impulsée en 2016 avec l'extension et la rénovation du site qui a déjà porté ses fruits puisqu'une économie de 65 000 euros sur les coûts de fonctionnement a été réalisée l'année dernière.

La 3CM bénéficie en effet désormais d'un soutien financier de 20 euros par tonne de mobilier collecté versé par l'éco-organisme ECOMOBILIER. En plus de ce gain direct s'ajoute le gain indirect des économies qui seront réalisées sur la collecte et le traitement du bois et des encombrants, cette dernière filière étant, de loin, la plus onéreuse pour la collectivité.

écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER





DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION DE LA FILIERE ECOMOBILIER



PAGE 3

+ de chiffres

350 TONNES

de gisement estimé
de DEA (déchets d'éléments
d'ameublement)
de la déchèterie de La Boisse

Quel mobilier est concerné par la benne ?

Tous les meubles ménagers hors d'usage :

- Quel que soit le type : siège, matelas, literie, table, bureau, armoire, meubles de cuisine, de salles de bain...
- Quel que soit le matériau : bois, panneaux, rembourrés, métalliques, plastiques...
- Quelle que soit l'origine : la maison, le jardin, le garage...
- Quel que soit l'état : entiers, démontés, en état d'usage ou non...

Si un meuble remplit une de ces 4 fonctions

il doit être jeté dans la benne mobilier :

- S'asseoir (sièges, canapés, fauteuils...)
- Poser (tables, meubles de cuisine et de salle de bain...)
- Se coucher (literie : matelas, sommiers, cadres de lit...)
- Ranger (meubles de rangement vidés de leur contenu)



CHAISES



FAUTEUILS



TABLES



LITERIE



MEUBLES



RANGEMENTS

Le gisement de meubles sur la déchèterie du Moulin est estimé à 350 tonnes par an.



DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION DE LA FILIERE ECOMOBILIER



PAGE 4

Quelle conséquence pour les usagers ?

Les usagers vont devoir s'adapter à la mise en place de cette nouvelle filière de valorisation qui bouleverse les habitudes puisque, pour ces deux bennes, le tri se fait sur la fonction de l'objet et non plus sur le matériau dont il est composé.

Pour les aider à acquérir ce nouveau réflexe, des flyers explicatifs leur sont remis et la signalétique de la déchèterie a été adaptée. Les agents de la déchèterie ont suivi une formation spécifique qui leur permet d'orienter efficacement les usagers et de leur expliquer le fonctionnement de cette filière.

Désormais, un usager souhaitant se débarrasser d'un meuble a deux possibilités :

- Le déposer dans le local «donnerie» où il est ensuite récupéré par l'association Sols'Tisse basée à Montluel pour alimenter son magasin «La recycle de Sols'tisse» qui a pour objectif la réinsertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi.
- Le déposer dans une des deux bennes «mobiliier usagé».



pour vous défaire
de vos meubles usagés

DEUX SOLUTIONS



1° LA DONNERIE

pour un don à l'association
Sols'Tisse basée à Montluel



2° LA BENNE MOBILIER

pour le recyclage
des meubles hors d'usage



le meilleur déchet c'est celui
que nous ne produisons pas



+ de chiffres

1.7 MILLIONS DE TONNES

le poids des DEA (déchets d'éléments d'ameublement) chaque année en France

Que devient le mobilier ?

Une fois pris en charge par le prestataire sous contrat avec ECOMOBILIER dans les bennes dédiées, les meubles usagés sont triés par catégorie.

Les meubles rembourrés sont démantelés pour être recyclés ou broyés afin, de servir comme combustible dans les cimenteries.

Les meubles en bois sont broyés notamment pour en faire des panneaux de particules.

Les matelas sont démantelés pour récupérer la mousse et en faire des panneaux isolants ou des sols de gymnase.

Les meubles en plastique sont triés par catégories de plastiques, broyés et transformés en billes qui servent entre autre à fabriquer des tuyaux.

Près de la moitié du mobilier usagé collecté par la filière est recyclé, 33 % sont valorisés comme source d'énergie.

